

Initiatives parlementaires

Mon bureau profitera d'économies d'efficience du fait qu'il pourra terminer le travail commencé plutôt que de le mettre de côté pour le reprendre au moment du dépôt du rapport annuel. On ne saurait trop insister sur l'effet perturbateur qu'a le dépôt du rapport annuel sur le déroulement ordonné du travail dans notre bureau.

Pour bien appuyer son propos, M. Desautels a ajouté: «En bout de ligne, les contribuables canadiens seront les principaux bénéficiaires.» Le dépôt accéléré des résultats des vérifications permettrait de corriger plus rapidement les problèmes. Cela entraînerait, selon moi, de plus grandes économies pour les Canadiens, une réduction des risques, une gestion plus saine et, de façon générale, un meilleur fonctionnement de l'appareil gouvernemental.

Ainsi, pour ces raisons, je demande à la Chambre de faire preuve d'ouverture d'esprit et d'indépendance et d'assurer l'adoption de ce projet de loi en vue de rendre des comptes aux Canadiens de façon beaucoup plus efficace. Soit dit en passant, je suis fier de dire que j'ai l'appui de nombreux députés. J'ai reçu au moins 70 lettres de collègues qui souscrivent à ce projet de loi. J'en suis très fier. Je pense que c'est un bon signe, que c'est très encourageant.

• (1400)

J'espère que les bureaucrates ne s'immisceront pas dans cette question, qu'ils ne s'ingéreront pas dans ce débat et n'essaieront pas d'empêcher que cela se produise. Ils l'ont déjà fait auparavant. Il faut espérer que cette fois-ci, nous, parlementaires, garderons notre esprit ouvert et saurons agir à notre guise. Ne laissons pas les bureaucrates nous dire ce que nous devrions faire dans cette enceinte.

Le vice-président: Le député d'Ottawa—Vanier veut-il obtenir le consentement unanime de la Chambre pour déposer le document? Il ne l'a pas proposé à la fin de son intervention. J'ignore si c'est ce qu'il souhaite ou non.

M. Gauthier (Ottawa—Vanier): Je demande, monsieur le Président, que cette lettre soit déposée. Je pense qu'elle est importante et devrait être annexée au compte rendu d'aujourd'hui.

[Français]

Le vice-président: Y a-t-il le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: C'est d'accord.

[Note de l'éditeur: Voir l'annexe.]

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies): Monsieur le Président, pour commencer, je voudrais remercier mon honorable collègue d'Ottawa—Vanier d'avoir déposé le projet de loi C-207. Je crois qu'il a très bien expliqué dans l'ensemble la nature du projet de loi qui, pour l'essentiel, vise à donner un peu plus de marge de manoeuvre au vérificateur général du Canada pour qu'il puisse nous remettre, dans les meilleurs délais, des informations dont la Chambre a réellement besoin. Il a fait un très bon historique de quelques grands moments qui ont amené des dépenses tout à fait farfelues à l'appui de ses dires. Nous étions au courant de ces dépenses-là. Bien sûr, il a dit que le rapport du vérificateur général du Canada servait énormément les députés, et c'est vrai.

J'aimerais souligner, cependant, que c'est un rapport qui devrait également servir les citoyens. Les citoyens peuvent se procurer ce rapport auprès du vérificateur général du Canada. C'est un livre qui est publié et qui est distribué gratuitement.

C'est un livre que beaucoup de citoyens auraient avantage à utiliser et ils peuvent se le procurer directement auprès du bureau du vérificateur général du Canada, qui se fera un plaisir de leur en envoyer une copie.

C'est pour cela que je tiens à dire pour les citoyens qui nous écoutent actuellement que le rôle du vérificateur général du Canada, dans son ensemble, c'est de servir de chien de garde au gouvernement, de chien de garde pour considération des finances publiques. Chaque année, le vérificateur général inspecte une partie seulement des livres du gouvernement et il finit par nous remettre chaque année un livre qui, comme le disait mon collègue d'Ottawa—Vanier, varie de 600 à 700 pages qui nous décrivent un peu des horreurs administratives qui se passent dans ce gouvernement.

Plus souvent qu'autrement, et c'est également un point que mon honorable collègue a souligné, la presse s'empare de ce rapport—là chaque année, cela dure deux ou trois jours, quelquefois une semaine et après cela, ce rapport, pour à peu près tout le monde, finit sur les tablettes. Je crois que mon collègue a bien fait de souligner cet élément-là.

La position globale du Bloc québécois concernant ce projet de loi, et nous allons approuver le projet de loi, bien sûr, mais dans son ensemble, le Bloc québécois, depuis qu'il est ici, préconise quelque chose de beaucoup plus large que cela. Nous pensons que le rôle du vérificateur général du Canada n'est pas complet. Depuis que le Bloc québécois est ici, nous proposons au gouvernement d'ouvrir les livres devant la population et d'inspecter, poste budgétaire par poste budgétaire, toutes les dépenses gouvernementales incluant les dépenses fiscales. Et on sait que des dépenses fiscales, actuellement, et j'en avais parlé justement à M. Desautels lors d'une entrevue qu'on avait eue avec lui, les dépenses fiscales d'une certaine façon dépassent le cadre de vérification du vérificateur général et ne sont pas assujetties à son mandat.

Pour ceux qui voudraient savoir ce que sont exactement les dépenses fiscales, je suggérerais un livre qui a été publié à Toronto, je crois, il y a deux ans par M^{me} Linda McQuaig, qui s'appelle *The Lion's Share* et qui décrit exactement comment les gens qui contrôlent la fiscalité canadienne sont susceptibles de s'en emparer à leur profit.

Dans tout ce processus, malheureusement, je crois que de la façon dont les choses se passent, il y a actuellement au gouvernement une certaine non-transparence dans le fait que certaines parties des choses qui devraient être inspectées ne peuvent pas l'être par le vérificateur général du Canada.

• (1405)

C'est le cas des dépenses fiscales; c'est le cas également des fiducies familiales auxquelles on ne veut pas toucher. On ne sait pas combien d'argent il y a là-dedans actuellement. Il y a eu également d'autres manifestations, comme par exemple Ginn Publishing, dans lesquelles des choses restent secrètes, mais qui devraient être déposées en Chambre.

Il n'y a pas de rapports secrets entre des personnes secrètes sur des décisions secrètes. Ce qui se passe au gouvernement devrait se passer ici en Chambre, pour qu'on soit en mesure de prendre de bonnes décisions à ce sujet.

C'est malheureusement pour ces raisons qu'on a eu le Budget que l'on sait. Si on regarde ce Budget, et c'était encore évident dans la presse d'aujourd'hui, on s'attaque directement aux chô-